

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

\*\*\*\*\*

Présents : Mme QUODBACH Jeannine – M. ZANGA Stéphane – Mme NICOLAY Marlène – M. FLAUM Christophe – Mme KARST Laurie – M. DURAND Marius – Mme THOMASSIN Myriam – M. MEYER Pascal – Mme WELTER Peggy – M. FESTOR Christophe – Mme HELMER Virginie – M. KLEIN Renaud – Mme BERGDOLL Patricia – M. PALERMO François – Mme MATTA Nathalie.

Absents :

Procurations :

\*\*\*\*\*

<b><u>008-2026 : Installation du nouveau Conseil Municipal</u></b>
--

1. Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Marlène NICOLAY, la doyenne d'âge. Après appel nominal des Conseillers Municipaux présents et lecture des résultats constatés au procès-verbal des opérations électorales du dimanche 15 mars 2026, elle, déclare installer dans leurs nouvelles fonctions de Conseillers Municipaux, les personnes élues le dimanche 15 mars 2026 : QUODBACH Jeannine – ZANGA Stéphane – NICOLAY Marlène – FLAUM Christophe – KARST Laurie – DURAND Marius – THOMASSIN Myriam – MEYER Pascal – WELTER Peggy – FESTOR Christophe – HELMER Virginie – KLEIN Renaud – BERGDOLL Patricia – PALERMO François – MATTA Nathalie.

2. Désignation du secrétaire de séance

Afin de l'assister dans le cadre de cette procédure et conformément à la tradition, Mme Marlène NICOLAY, doyenne de l'assemblée fait alors appel au plus jeune membre de l'assemblée, Mme Laurie KARST pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

3. Election du Maire

Premier tour de scrutin

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 précité.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente, son bulletin de vote par écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu Mme Jeannine QUODBACH : 15 voix.

Mme Jeannine QUODBACH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élue Maire de la commune de REMERING LES PUTTELANGE et est immédiatement installée.

4. Délibération fixant le nombre d'adjoints

Sous la présidence de Mme Jeannine QUODBACH, les conseillers municipaux sont appelés à déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit un maximum de quatre adjoints pour la commune de REMERING LES PUTTELANGE. Elle a rappelé que la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à trois le nombre d'adjoints au Maire.

5. Élection des Adjoints

La Maire a rappelé qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du Code Général des collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Celles-ci doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Le Maire a constaté le dépôt d'une liste conduite par Mme Marlène NICOLAY.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu la liste de Mme Marlène NICOLAY.	15 voix

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

Ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Marlène NICOLAY.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- Mme Marlène NICOLAY est première adjointe,
- M. Stéphane ZANGA est deuxième adjoint,
- Mme Virginie HELMER-DURAND est troisième adjointe.

6. Lecture de la charte de l'élu et des missions du conseil municipal

**009-2020 : Commissions communales**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la durée de son mandat, les membres suivants, le Maire étant président de droit :

<p><b><u>Commission d'appel d'offres</u></b> <b><u>Titulaires :</u></b> - Christophe FESTOR - Stéphane ZANGA - Christophe FLAUM <b><u>Suppléants :</u></b> - Myriam Thomassin - François PALERMO - Peggy WELTER</p>	<p><b><u>Commission Consultative de la Chasse Communale</u></b> - Marius DURAND - François PALERMO - Virginie HELMER</p>
<p><b><u>Commission de la vie associative</u></b> - Stéphane ZANGA - Marlène NICOLAY - Virginie HELMER - Patricia BERGDOLL - Peggy WELTER</p>	<p><b><u>Commission de la vie scolaire, familiale et jeunesse</u></b> - Renaud KLEIN - Myriam THOMASSIN - Virginie HELMER - François PALERMO</p>
<p><b><u>Commission de la culture, gestion de la bibliothèque</u></b> - Christophe FESTOR - Marlène NICOLAY - Myriam THOMASSIN - Peggy WELTER - Virginie HELMER</p>	<p><b><u>Commission de l'environnement, cadre de vie et ruralité</u></b> - Laurie KARST - Christophe FLAUM - Myriam THOMASSIN - Marius DURAND - Stéphane ZANGA - François PALERMO - Renaud KLEIN</p>

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

<b><u>Commission de la communication</u></b> - Christophe FESTOR - Myriam THOMASSIN - Renaud KLEIN	<b><u>Commission des seniors et de la santé</u></b> - Marlène NICOLAY - Peggy WELTER - Patricia BERGDOLL - Virginie HELMER - Myriam THOMASSIN
<b><u>Commission de la sécurité, travaux, aménagements</u></b> - Christophe FESTOR - Christophe FLAUM - Pascal MEYER - Stéphane ZANGA	<b><u>Commissions d'accueil collectif mineurs (ACM)</u></b> - Marlène NICOLAY - François PALERMO - Renaud KLEIN
<b><u>Commission des projets communaux</u></b> - Tous les membres du conseil municipal	<b><u>Commission du patrimoine et des commémorations</u></b> - Virginie HELMER - Stéphane ZANGA - Christophe FLAUM - Myriam THOMASSIN - Marius DURAND

**010-2026 : Désignation des délégués des syndicats intercommunaux**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la durée de son mandat, les délégués suivants :

**Délégués du syndicat mixte de la ligne maginot aquatique**

Titulaires : . Marius DURAND  
. Stéphane ZANGA

Suppléant : . François PALERMO

**Correspondant défense**

Titulaires : . Peggy WELTER

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

<b>011-2026 : Délégation de fonctions au Maire</b>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDERANT que le Maire peut être titulaire de prérogatives que le conseil municipal lui accorde par délégation pour la durée de son mandat ;

CONSIDERANT l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumérant une liste limitative que le conseil peut déléguer au Maire ;

CHARGE le Maire, pour la durée de son mandat :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 213-3](#) du même code (1<sup>er</sup> alinéa) *Au titre de cette délégation, le Maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des secteurs de la Commune classés au Plan Local d'Urbanisme à venir ;*

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle. *La délégation au Maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, en première instance, en appel et en cassation devant toutes les juridictions françaises, le Maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées ;*
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

<b>012-2026 : Indemnités du Maire des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués</b>
--

Avant de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints, Madame la Maire informe l'assemblée qu'en application L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal et sollicite donc le conseil pour la création d'un tel poste.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer cinq postes de conseiller municipal délégué, étant entendu que la nomination sera entérinée par arrêté municipal et propose :

- M. Christophe FLAUM
- M. Marius DURAND
- M. Renaud KLEIN
- Mme Myriam THOMASSIN
- Mme Laurie KARST

Madame la Maire apporte les précisions suivantes :

- Mme Marlène NICOLAY sera première adjointe, chargée de l'administration générale, du personnel, de l'accueil collectif des mineurs et de la vie associative
- M. Stéphane ZANGA sera deuxième adjoint, chargé de l'aménagement du territoire, de la sécurité, des relations extérieures et de la transition écologique
- Mme Virginie HELMER-DURAND sera troisième adjointe chargée de l'enfance et de la parentalité, du patrimoine et de la culture et des réservations privées
- M. Christophe FLAUM sera conseiller municipal délégué, chargé des travaux et de la maintenance.

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

- M. Marius DURAND sera conseiller municipal délégué, chargé de l'environnement et de la biodiversité
- M. Renaud KLEIN sera conseiller municipal délégué, chargé de la jeunesse et de la communication
- Mme Myriam THOMASSIN sera conseillère municipale déléguée, chargée de la solidarité, de la santé et du cadre de vie
- Mme Laurie KARST sera conseillère municipale déléguée, chargée de la ruralité

Le Conseil Municipal :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, suivant le tableau ci-dessous ;

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales ;

Prénom – Nom	Fonction	Taux
Jeannine QUODBACH	Maire	46,35 %
Marlène NICOLAY	1 <sup>ère</sup> Adjointe	19,46 %
Stéphane ZANGA	2 <sup>e</sup> adjoint	19,46 %
Virginie HELMER-DURAND	3 <sup>e</sup> adjoint	19,46 %
Christophe FLAUM	Conseiller municipal délégué	7,29 %
Marius DURAND	Conseiller municipal délégué	7,29 %
Renaud KLEIN	Conseiller municipal délégué	7,29 %
Myriam THOMASSIN	Conseiller municipal déléguée	7,29 %
Laurie KARST	Conseiller municipal déléguée	7,29 %

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

**Séance du VENDREDI 20 MARS 2026**

\*\*\*\*\*

**Séance du 20 mars 2026**

**Délibérations**

008-2026	Installation du Nouveau Conseil Municipal
009-2026	Commissions communales
010-2026	Désignation des délégués des syndicats intercommunaux
011-2026	Délégations de fonction au Maire
012-2026	Indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

**Membres présents**

Jeannine QUODBACH	
Stéphane ZANGA	
Marlène NICOLAY	
Christophe FLAUM	
Laurie KARST	

*Commune de **REMERING LES PUTTELANGE***  
*Délibérations du Conseil Municipal*

***Séance du VENDREDI 20 MARS 2026***

Marius DURAND	
Myriam THOMASSIN	
Pascal MEYER	
Peggy WELTER	
Christophe FESTOR	
Virginie HELMER	
Renaud KLEIN	
Patricia BERGDOLL	
François PALERMO	
Nathalie MATTA	